

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 869 013 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.10.1998 Bulletin 1998/41

(51) Int Cl.⁶: **B42F 15/00**, B42F 15/04

(21) Numéro de dépôt: **98400620.5**

(22) Date de dépôt: **17.03.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **19.03.1997 FR 9703342**

(71) Demandeur: **Treillet, Jacques**
F-27370 Amfreville la Campagne (FR)

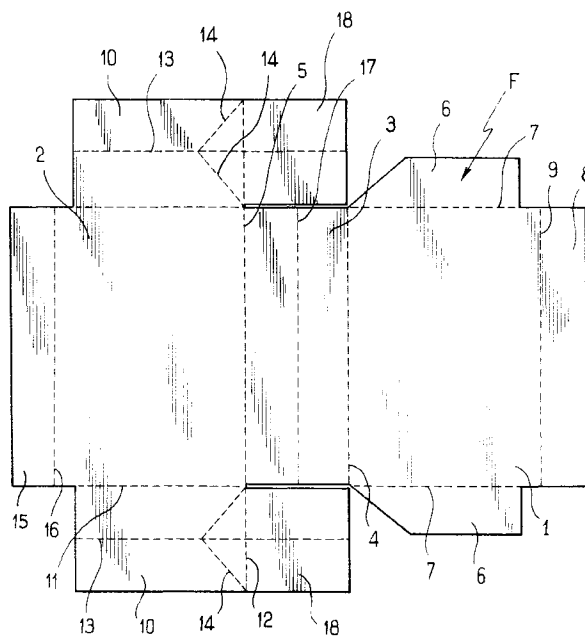
(72) Inventeur: **Treillet, Jacques**
F-27370 Amfreville la Campagne (FR)

(74) Mandataire: **Jaunez, Xavier et al**
Cabinet Boettcher
23, rue la Boétie
75008 Paris (FR)

(54) **Fan découpé pour constituer par pliage et assemblage un dossier suspendu, et dossier suspendu réalisé à partir de ce fan**

(57) Fan découpé pour constituer, par pliage et assemblage, un dossier suspendu, comprenant des premier et second panneaux principaux (1, 2) disposés de part et d'autre d'un panneau central (3) plus étroit en s'y raccordant chacun par une ligne de pliage associée (4, 5) et destinés à devenir respectivement les pans et le fond du dossier suspendu, le premier panneau principal (1) se prolongeant latéralement par deux rabats de fixation (6), et le second panneau principal (2) se prolongeant latéralement par deux panneaux secondaires (10) de même largeur que le panneau central (3), destinés à constituer des parois latérales lorsque le dossier est assemblé, chacun de ces panneaux secondaires (10) se prolongeant en outre en direction du rabat de fixation concerné (6) par une languette (18) destinée à constituer une paroi supplémentaire de renforcement du fond du dossier lorsque ledit dossier est assemblé.

tion (6), et le second panneau principal (2) se prolongeant latéralement par deux panneaux secondaires (10) de même largeur que le panneau central (3), destinés à constituer des parois latérales lorsque le dossier est assemblé, chacun de ces panneaux secondaires (10) se prolongeant en outre en direction du rabat de fixation concerné (6) par une languette (18) destinée à constituer une paroi supplémentaire de renforcement du fond du dossier lorsque ledit dossier est assemblé.

**FIG.1****EP 0 869 013 A1**

Description

La présente invention concerne un flan découpé pour constituer, par pliage et assemblage, un article de classement du type dossier suspendu. L'invention concerne également un dossier suspendu réalisé à partir du flan précité.

On connaît des flans de ce type, réalisés notamment en carton ou en une matière plastique telle que du polypropylène, comprenant des premier et second panneaux principaux disposés de part et d'autre d'un panneau central plus étroit en s'y raccordant par une ligne de pliage associée et destinés à devenir respectivement les pans et le fond du dossier suspendu.

Pour recevoir des documents de forte épaisseur et de poids relativement important, un dossier suspendu réalisé à partir d'un tel flan doit avoir un fond suffisamment large. Le fond du dossier doit être aussi suffisamment rigide pour ne pas se déformer sous le poids des documents, cette déformation pouvant engendrer une détérioration des documents par froissement et une usure importante ou même une déchirure du dossier suspendu. Pour cette raison, on a déjà pensé à réaliser le flan dans des matériaux plus rigides ou de forte épaisseur. Il en résulte alors des contraintes lors de la fabrication tant pour l'usure des outils de découpe de tels matériaux que pour les difficultés de pliage découlant de la rigidité importante de ceux-ci.

Par ailleurs, les dossiers suspendus réalisés à partir d'un flan du type précité ne comportent pas de parois latérales, de sorte que les documents qui y sont contenus peuvent y avoir été incorrectement insérés. Certains documents peuvent par exemple dépasser latéralement du dossier suspendu et être froissés lors des manipulations de ce dossier. Enfin de tels dossiers suspendus ne permettent pas de transporter en toute sécurité les documents contenus, ceux-ci risquant de s'échapper par les ouvertures latérales du dossier.

Un but de l'invention est de proposer un flan permettant la réalisation d'un dossier suspendu pouvant contenir efficacement les documents qu'il reçoit, ce dossier suspendu pouvant en outre recevoir des documents relativement lourds et épais.

Selon l'invention on prévoit un flan découpé pour constituer, par pliage et assemblage, un dossier suspendu, comprenant des premier et second panneaux principaux disposés de part et d'autre d'un panneau central plus étroit en s'y raccordant chacun par une ligne de pliage associée et destinés à devenir respectivement les pans et le fond du dossier suspendu, dans lequel le premier panneau principal se prolonge latéralement par deux rabats de fixation, et le second panneau principal se prolonge latéralement par deux panneaux secondaires de même largeur que le panneau central, destinés à constituer des parois latérales lorsque le dossier est assemblé, chacun de ces panneaux secondaires se prolongeant en outre en direction du rabat de fixation concerné par une languette destinée à constituer une

paroi supplémentaire de renforcement du fond du dossier lorsque ledit dossier est assemblé.

Ainsi, le dossier suspendu réalisé à partir d'un tel flan comporte des parois supplémentaires latérales permettant de retenir les documents en évitant qu'ils ne glissent le long du fond et des pans du dossier suspendu. Le dossier suspendu comporte en outre des parois de renforcement du fond constituées par les languettes du flan. Ces parois de renforcement rigidifient le fond sans nécessiter un matériau très rigide ou de forte épaisseur.

Avantageusement, les languettes ont une longueur sensiblement égale à la largeur du panneau central.

De ce fait, le fond est renforcé sur une longueur importante à partir des coins inférieurs du dossier, tout en permettant une découpe simple du flan.

Avantageusement encore, les languettes ont une largeur sensiblement égale à celle des panneaux secondaires.

La surface du fond renforcée est alors maximale, de même que la simplicité de réalisation du flan.

Selon un mode de réalisation avantageux, chaque panneau secondaire présente une ligne de pliage médiane s'étendant dans une direction perpendiculaire aux lignes de pliage raccordant les premier et second panneaux principaux au panneau central, le panneau central étant quant à lui muni d'une ligne de pliage médiane parallèle aux lignes de pliage le raccordant aux premier et second panneaux principaux.

Un soufflet peut ainsi être réalisé. Ce soufflet permet de réduire à capacité égale la largeur des dossiers suspendus vides de sorte que leur encombrement est réduit. Le conditionnement et le stockage de ces dossiers sont donc facilités.

Avantageusement alors, la ligne de pliage de chaque panneau secondaire se prolonge sur toute la longueur de la languette qui lui est associée.

De préférence encore, chacune des languettes se raccorde au panneau secondaire associé par une ligne de pliage perpendiculaire à la ligne de pliage médiane dudit panneau secondaire, chaque panneau secondaire présentant en outre deux lignes de pliage obliques disposées symétriquement par rapport à cette ligne médiane de façon à former un triangle isocèle avec la première ligne de liage.

La mise en action du soufflet est ainsi facilitée et le soufflet a un effet de réduction de la largeur qui est optimal.

L'invention a aussi pour objet, un dossier suspendu du type comportant deux barrettes munies à leurs extrémités de crochets de suspension, le dossier suspendu étant formé à partir d'un flan présentant l'une au moins des caractéristiques précitées, et les barrettes à crochets étant montées chacune sur un panneau principal formant un pan du dossier suspendu.

Selon une caractéristique avantageuse, chaque panneau principal formant un pan du dossier suspendu comporte un rabat définissant après assemblage un lo-

gement d'une barrette. La fixation des barrettes de suspension aux pans du dossier est ainsi aisément réalisable et de façon peu onéreuse. En outre les barrettes sont alors masquées par les rabats, améliorant encore l'esthétique du dossier suspendu.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront à la lecture de la description qui suit d'un mode de réalisation particulier non limitatif de l'invention.

Il sera fait référence aux dessins annexés parmi lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessus d'un flan découpé conforme à l'invention, à l'état non plié;
- la figure 2 est une vue partielle en perspective d'un dossier suspendu selon l'invention, réalisé à partir du flan de la figure 1;
- la figure 3a est une vue de côté en coupe selon le plan P de la figure 2 d'un dossier suspendu selon l'invention, un document étant en cours d'insertion dans le dossier suspendu;
- la figure 3b est une vue analogue à celle de la figure 3a, le même document étant inséré dans le dossier suspendu.

En premier lieu, on va décrire, en se référant à la figure 1, un flan découpé conforme à l'invention, à l'état non plié. Le flan découpé sert à constituer par pliage et assemblage un dossier suspendu.

Le flan découpé F comprend un premier panneau principal 1 et un second panneau principal 2 disposés chacun d'un côté d'un panneau central 3 plus étroit. Les premier et second panneaux principaux 1, 2 se raccordent au panneau central 3 par des lignes de pliage 4, 5 parallèles. Le panneau central 3 comporte ici une ligne de pliage médiane 17 s'étendant parallèlement aux lignes de pliage 4, 5 pour former un soufflet. Les panneaux principaux 1, 2 et le panneau central 3 sont destinés à devenir respectivement les pans et le fond du dossier suspendu.

Le premier panneau principal 1 est prolongé latéralement par des rabats de fixation 6. Chaque rabat de fixation 6 rejoint le premier panneau principal 1 au niveau d'une ligne de pliage associée 7 qui est perpendiculaire à la ligne de pliage 4, chaque ligne de pliage 7 ayant une extrémité attenante à la ligne de pliage 4. Chaque rabat de fixation 6 a un bord incliné adjacent à la ligne de pliage 4. Ce bord est incliné de manière à former un angle aigu avec le bord du premier panneau principal 1 auquel il est relié.

Le premier panneau principal 1 est ici également prolongé du côté opposé à la ligne de pliage 4 par un rabat 8 relié au premier panneau principal 1 par une ligne de pliage 9 parallèle à la ligne de pliage 4. Ainsi qu'on le verra par la suite, ce rabat 8 sert à former un logement pour une barrette de fixation à crochets.

Le second panneau principal 2 est prolongé latéralement par deux panneaux secondaires 10 auxquels il

est relié par des lignes de pliage associées 11 qui sont perpendiculaires à la ligne de pliage 5. Chaque ligne de pliage 11 a une extrémité attenante à la ligne de pliage 5. Les deux panneaux secondaires 10 ont ici même largeur que le panneau central 3, et ils sont destinés à constituer les parois latérales du dossier suspendu.

Chaque panneau secondaire 10 est prolongé sur toute sa largeur par une languette 18 s'étendant en direction du rabat de fixation 6 situé du même côté du flan F que le panneau secondaire 10 concerné. Les languettes 18 s'étendent de préférence sur une longueur sensiblement identique à la largeur du panneau central 3. Chaque languette 18 se raccorde au panneau principal 10 associé par une ligne de pliage 12 s'étendant dans le prolongement de la ligne de pliage 5. Une ligne de pliage médiane 13 s'étend en outre perpendiculairement à la ligne de pliage 12 sur chaque panneau secondaire 10 et se prolonge sur toute la longueur de la languette 18 qui y est reliée. Chaque panneau secondaire 10 présente enfin deux lignes de pliage 14 obliques, disposées symétriquement par rapport à la ligne de pliage 18, qui s'étendent chacune d'une extrémité de la ligne de pliage 12 jusqu'à la ligne de pliage médiane 13.

Le second panneau principal 10 est enfin prolongé du côté opposé à la ligne de pliage 5 par un rabat 15 qui s'y raccorde par une ligne de pliage 16 associée s'étendant parallèlement à la ligne de pliage 5, ce rabat 15 étant identique au rabat 8 précité et visant à assurer la même fonction que celui-ci.

Les rabats de fixation 6 ont par ailleurs une largeur inférieure à la moitié de celle des panneaux secondaires 10, de façon à permettre un pliage correct de ces derniers.

Les figures 2, 3a et 3b représentent un dossier suspendu D réalisé à partir du flan découpé F précité, plié puis assemblé.

Le dossier suspendu D comprend deux pans formés par les panneaux principaux 1, 2, reliés par un fond formé par le panneau central 3 s'étendant le long de leur bord inférieur.

Selon l'invention, les bords latéraux du pan 2 sont chacun solidaires d'une paroi latérale 10 s'étendant vers le pan 1. Un rabat de fixation 6, relié à chaque bord latéral du pan 1, est fixé par tout moyen, comme de la colle par exemple, sur la paroi latérale 10 correspondante. Une paroi supplémentaire de renforcement 18 est rattachée au bord inférieur de chaque paroi latérale 10.

Deux barrettes 20, dont les deux extrémités sont de façon bien connue équipées de crochets de suspension 21, s'étendent dans des logements constitués par des rabats 8, 15 reliés chacun au bord supérieur d'un pan 1, 2 respectivement, et rabattus sur ce pan. Chaque rabat 8, 15, une fois rabattu est fixé par tout moyen sur le pan correspondant, comme par exemple par de la colle ou des rivets. Chaque crochet de suspension 21 comprend un plot 22 disposé sur chacune de ses faces et un logement (non visible sur la figure) disposé symétri-

quement au plot 22. Ainsi, deux dossiers suspendus adjacents peuvent être mis en continu par leurs crochets de suspension, les plots 22 des crochets de suspension 21 d'une barrette 20 d'un dossier étant reçus dans les logements des crochets de suspension 21 de la barrette 20 en regard du dossier adjacent. De même un dossier suspendu peut être fermé supérieurement sur lui-même en faisant pénétrer les plots 22 des crochets 21 d'une des barrettes 20 dans les logements des crochets 21 de l'autre barrette 20.

On reconnaît sur les figures 2, 3a, 3b, les lignes de pliage 4, 5, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17 décrites précédemment pour le flan F à l'état déplié.

En référence plus particulièrement aux figures 3a et 3b, on peut voir que le document 50 qui est inséré dans le dossier suspendu D applique progressivement les parois de renforcement 18 sur le fond 3 du dossier. Le document repose alors sensiblement à la fois sur le fond 3 et sur les parois de renforcement 18.

La mise en appui des parois de renforcement 18 sur le fond 3 tend, par le jeu des lignes de pliage 13, 14, 12, à rendre planes les parois de renforcement 18 et la partie inférieure des parois latérales 10, maintenant ainsi à plat le fond 3 qui ne se déforme alors pas sous le poids du document.

Bien entendu l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et on pourra y apporter des variantes de réalisation sans sortir du cadre de l'invention tel que défini par les revendications.

En particulier, bien que les rabats de fixation 6 aient été représentés prolongeant le premier panneau principal, on pourra faire en sorte qu'ils prolongent latéralement les panneaux secondaires pour être fixés sur le premier panneau principal afin de former le dossier suspendu.

Enfin, bien que les barrettes à crochets 20 aient été représentées reçues dans un logement formé par les rabats 8, 15, on pourra fixer ces barrettes directement par collage ou rivetage sur les panneaux principaux.

Revendications

1. Flan découpé pour constituer, par pliage et assemblage, un dossier suspendu, comprenant des premier et second panneaux principaux (1, 2) disposés de part et d'autre d'un panneau central (3) plus étroit en s'y raccordant chacun par une ligne de pliage associée (4, 5) et destinés à devenir respectivement les pans et le fond du dossier suspendu, caractérisé en ce que le premier panneau principal (1) se prolonge latéralement par deux rabats de fixation (6), et le second panneau principal (2) se prolonge latéralement par deux panneaux secondaires (10) de même largeur que le panneau central (3), destinés à constituer des parois latérales lorsque le dossier est assemblé, chacun de ces panneaux secondaires (10) se prolongeant en outre en direction

du rabat de fixation concerné (6) par une languette (18) destinée à constituer une paroi supplémentaire de renforcement du fond du dossier lorsque ledit dossier est assemblé.

2. Flan selon la revendication 1, caractérisé en ce que les languettes (18) ont une longueur sensiblement égale à la largeur du panneau central (3).

3. Flan selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que les languettes (18) ont une largeur sensiblement égale à celle des panneaux secondaires (10).

4. Flan selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque panneau secondaire (10) présente une ligne de pliage médiane (13) s'étendant dans une direction perpendiculaire aux lignes de pliage (4, 5) raccordant les premier et second panneaux principaux (1, 2) au panneau central (3), le panneau central (3) étant quant à lui muni d'une ligne de pliage (17) médiane parallèle aux lignes de pliage (4, 5) le raccordant aux premier et second panneaux principaux (1, 2).

5. Flan selon la revendication 4, caractérisé en ce que la ligne de pliage médiane (13) de chaque panneau secondaire (10) se prolonge sur toute la longueur de la languette (18) qui lui est associée.

6. Flan selon la revendication 5, caractérisé en ce que chacune des languettes (18) se raccorde au panneau secondaire (10) associé par une ligne de pliage (12) perpendiculaire à la ligne de pliage médiane (13) dudit panneau secondaire, chaque panneau secondaire (10) présentant en outre deux lignes de pliage obliques (14) disposées symétriquement par rapport à cette ligne médiane (13) de façon à former un triangle isocèle avec la ligne de pliage (12) perpendiculaire à la ligne de pliage médiane (13) des panneaux secondaires.

7. Dossier suspendu du type comportant deux barrettes (20) munies à leurs extrémités de crochets de suspension (21), caractérisé en ce que le dossier suspendu est formé à partir d'un flan (F) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, les barrettes à crochets (20) étant montées chacune sur un panneau principal (1, 2) formant un pan du dossier suspendu.

8. Dossier suspendu selon la revendication 7, caractérisé en ce que chaque panneau principal (1, 2) formant un pan du dossier suspendu comporte un rabat (8, 15) définissant après assemblage un logement d'une barrette.

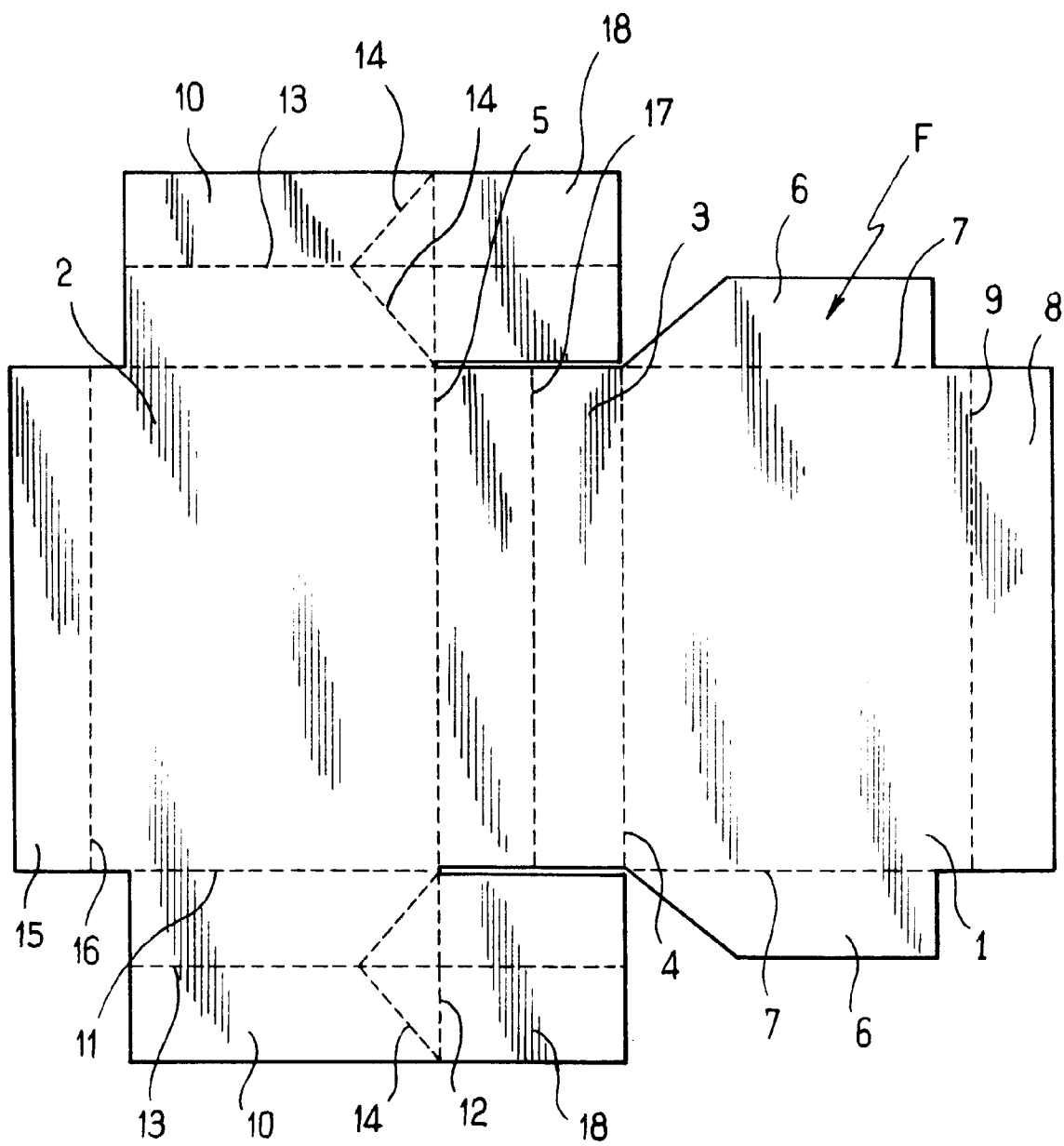


FIG.1

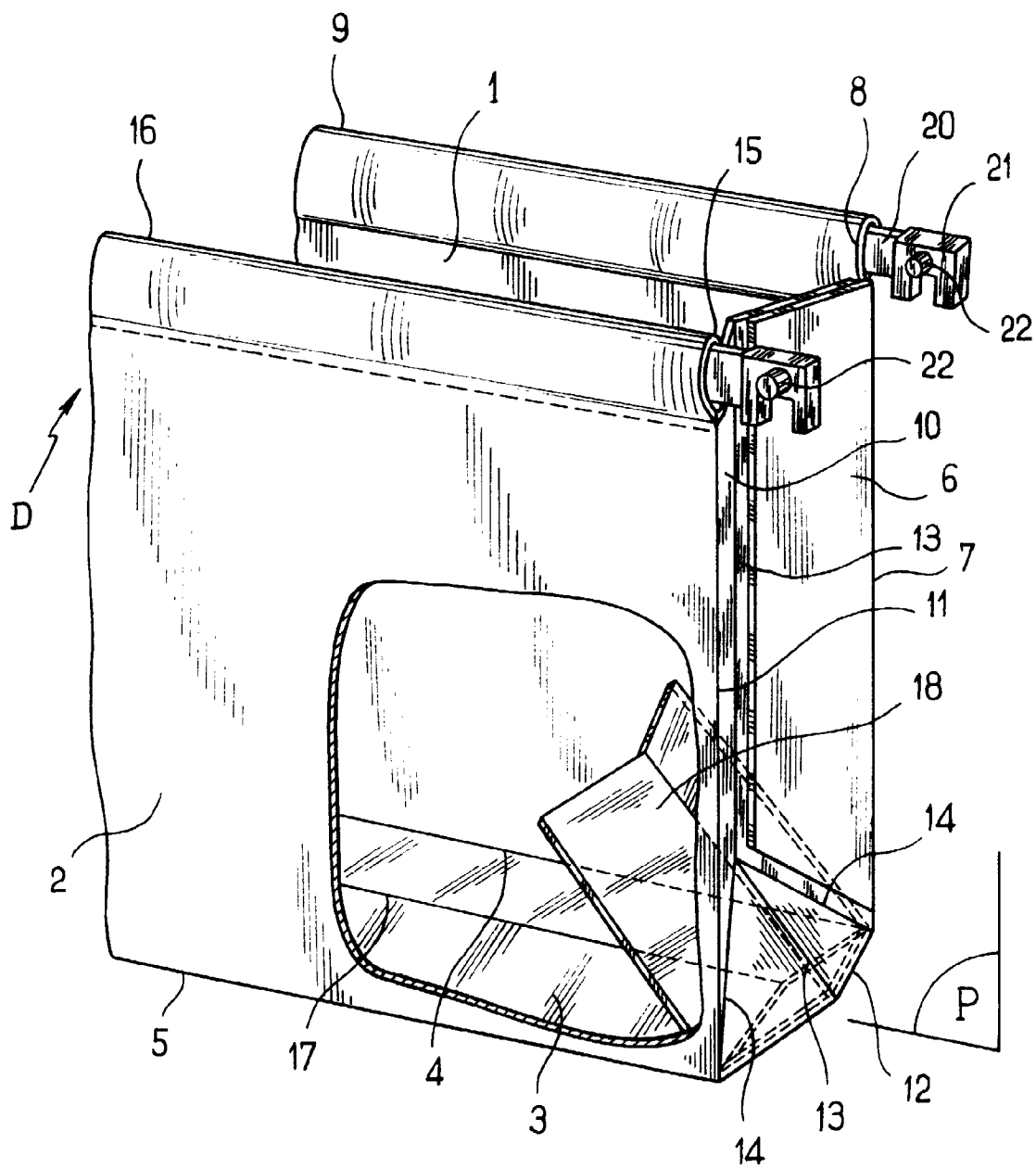


FIG. 2

FIG. 3a

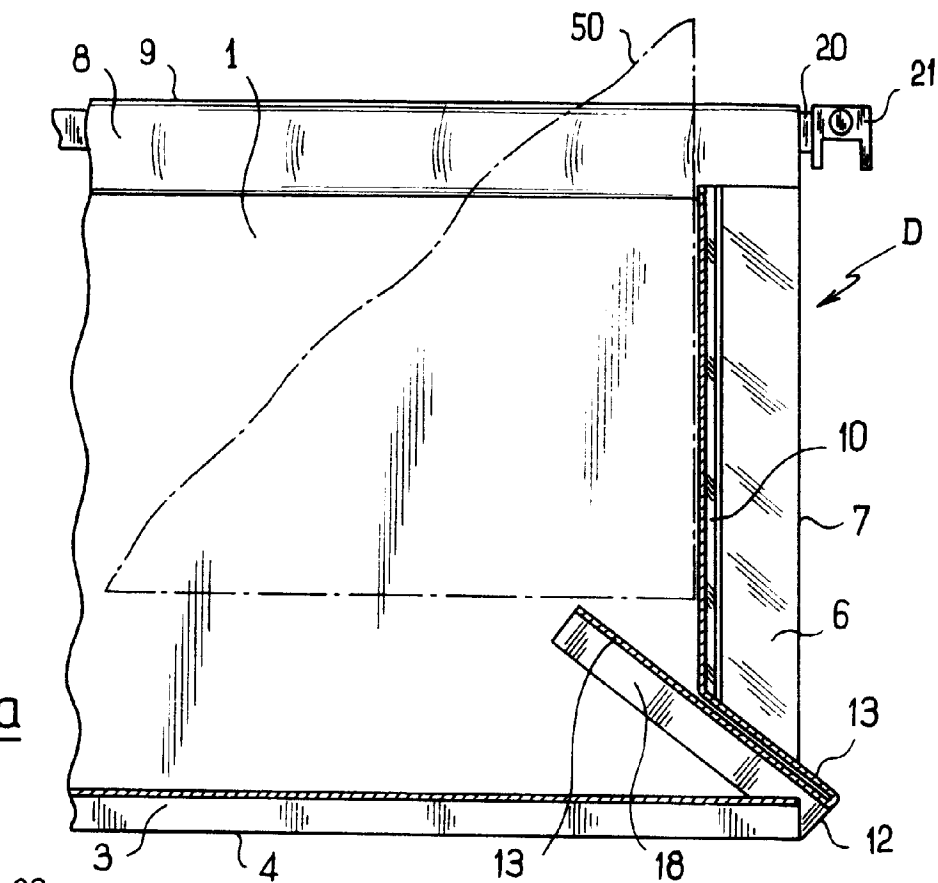
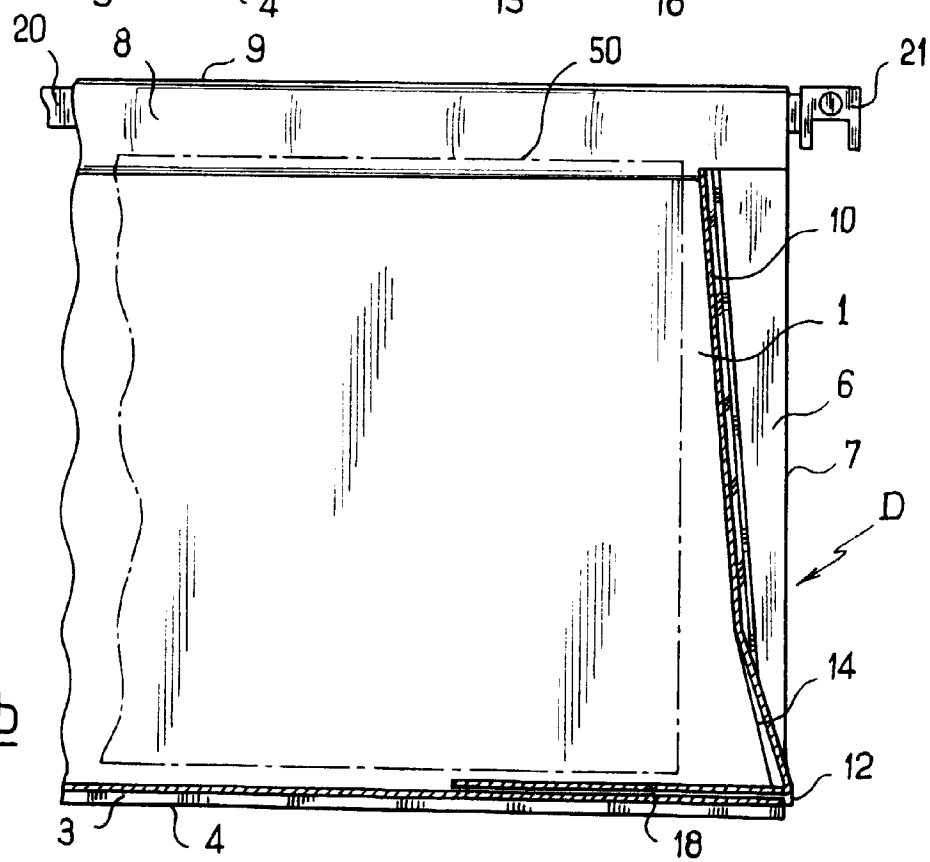


FIG. 3b





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 40 0620

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	US 4 549 688 A (OZMON, WELCH) 29 octobre 1985	1-5	B42F15/00 B42F15/04
Y	* le document en entier *	7,8	
Y	FR 1 549 018 A (ARIANEX) 6 décembre 1968 * le document en entier *	7,8	
A	FR 2 644 396 A (ATELIERS ET TRANSFORMATION RÉUNIS) 21 septembre 1990 * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B42F B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 24 juillet 1998	Examineur Evans, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/82 (P04C02)